

## Subventions « Patrimoine »

Le Comité syndical de mars 2019 a décidé d'inscrire au budget supplémentaire un montant total de crédits à hauteur de 50.000 €. Depuis cette date, 14 subventions ont été accordées pour un montant de 39 034 €.

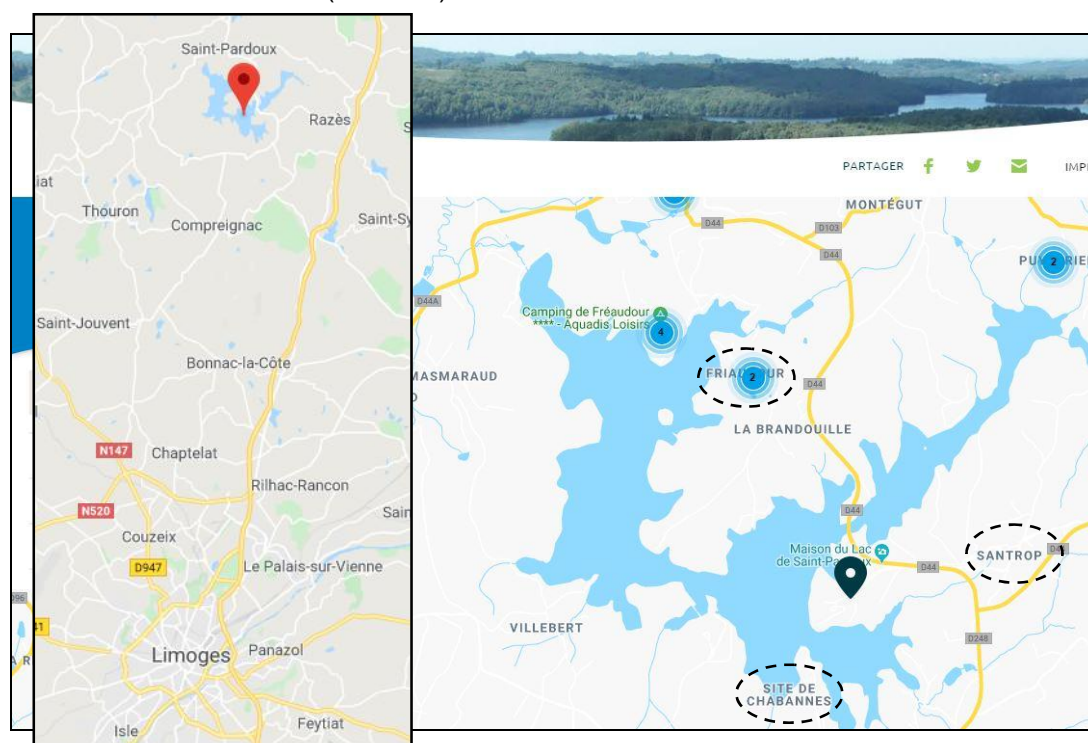
Pour ce dernier Comité syndical, 2 nouvelles demandes ont été reçues. Un tableau présenté en fin de note les récapitule.

### 1) Projet de développement touristique

#### Actions intégrées de développement sur des sites départementaux pour la période de référence 2019 – Conseil départemental de la Haute-Vienne

L'Etablissement est sollicité par le Département de la Haute-Vienne pour participer financièrement à des actions intégrées de développement sur des sites dont il est propriétaire.

En 2019, le Département poursuit son action de valorisation de 3 sites touristiques (Santrop, Freadour et Chabannes) situés autour du Lac de Saint-Pardoux (cf. carte ci-dessous), lac artificiel situé à 25 km au nord de Limoges (un des principaux lacs touristiques du Limousin). Il sollicite l'Etablissement afin que puissent être pris en compte une partie du financement sur ces sites pour les actions suivantes : aménagement d'embarcadères sur les sites de Santrop et Freadour (48 000 €), mise en place d'une signalétique touristique sur les 3 sites (36 000 €), équipement de la base VTT de Chabannes et mise en sécurité (16 000 €).



La participation de l'Etablissement pourrait donc intervenir sur la base d'un montant de travaux de 100 000 €, avec une subvention à hauteur de 10 % (Cf. Règles d'intervention), soit 10 000 €.

## 2) Subventions « patrimoine »

### **Rivières d'images et fleuves de mots 2020** (SOS Loire vivante / ERN France – 43)

*Rivières d'images et Fleuves de mots* est un programme d'éducation à l'environnement mené par SOS Loire Vivante depuis plus de vingt ans sur le bassin fluvial, avec le soutien notamment de l'Etablissement.

Son objectif est la sensibilisation des enfants à l'environnement des rivières dans toutes ses composantes. Il ambitionne de faire prendre conscience aux enfants de leur appartenance à une même entité qu'est le bassin versant de la Loire. Il prend la forme d'un concours d'arts plastiques, visuels (multimédia) et de poésie permettant un décloisonnement des disciplines autour de l'exploration de la rivière sur un thème défini annuellement (inondations, biodiversité, qualité de l'eau, baignade, continuité écologique, dynamique fluviale...) et d'une restitution artistique des découvertes faites tout au long de l'année. La valorisation du travail réalisé par les enfants se fait grâce à un module d'expositions itinérantes.

Pour cette 23<sup>ème</sup> édition (2020), le thème retenu est : « La rivière, un reflet de notre agriculture ».

Le budget prévisionnel est le suivant :

Poste de dépenses	Montant (€)	Financier(s)	Montant (€)	%
Coordination et animation du concours, exposition finale, outils pédagogiques	59 000 €	Etat (via plan Loire)	27 120 €	30 %
Concours	12 300 €	AFB	1 875 €	2 %
Communication et développement du programme	19 300 €	<b>Etablissement public Loire</b>	<b>4 530 €</b>	<b>5 %</b>
		Auto-financement et sponsoring (La Boulangère Bio)	57 075 €	53 %
<b>TOTAL</b>	<b>90 600 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>90 600 €</b>	

Il est indiqué qu'au montant de subvention déjà engagé à ce jour viendraient donc s'ajouter les deux nouvelles subventions présentées ci-dessus, pour un montant de 14.530 €, soit un total en 2019 de 53.564 €, dépassant par conséquent l'enveloppe de 50.000 € prévue au budget. Toutefois, compte-tenu de la sous-réalisation de certaines opérations et des paiements de subventions réalisés en conséquence au prorata, le dépassement de 3.564 € pourrait être compensé.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver les délibérations correspondantes.**

Intitulé des projets soumis	Porteur/Bénéficiaire	Budget total	Avis sur les critères d'éligibilité			Subvention sollicitée		Proposition des services
			A	B	C			
Actions intégrées de développement sur des sites départementaux pour la période de référence 2018	Conseil départemental de la Haute-Vienne	100 000,00 €		X	X	10 000,00 €	10,00 %	10 000,00 €
Rivières d'images et fleuves de mots 2020	SOS Loire vivante / ERN France (43)	90 600,00 €	X	X	X	4 530,00 €	5 %	4 530,00 €
<b>TOTAL</b>		190 600,00 €				14 530,00 €		14 530,00 €

**Subventions « Patrimoine »** – Dans la limite du montant de crédits prévu chaque année, l'Etablissement public Loire soutient des actions à caractère patrimonial menées par des collectivités, des associations ou encore d'autres acteurs privés. Cet appui se décline dans plusieurs domaines, notamment les suivants : culturel, festif ou sportif.

Pour être éligible, un projet doit intégrer au moins deux des dimensions suivantes :

- l'itinérance à l'échelle du bassin (A) ;
- l'interrégionalité et l'interdépartementalité (B) ;
- l'exemplarité, l'innovation et le caractère reproductible des interventions (C).

La participation financière de l'Etablissement public Loire est établie comme suit :

- demandes relatives à des « produits » : subvention jusqu'à hauteur de 10 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la disponibilité ou du libre usage du produit ;
- demandes relatives à des « manifestations » : subvention jusqu'à hauteur de 5 % ou du plus petit montant (indiqué dans le plan de financement) octroyé par une collectivité membre ; pour les montants les plus élevés, possibilité de pondération de 1 à 3 en fonction de la visibilité.

De préférence, la règle la plus favorable aux finances de l'Etablissement est appliquée.

En lien avec l'intégration territoriale de la gestion des ouvrages dont il est propriétaire, l'Etablissement accorde une attention particulière aux demandes présentant un intérêt local concernant les sites de Villereest et de Naussac, pour lesquels il peut être dérogé aux critères ci-dessus.

Une visibilité du soutien octroyé par l'Etablissement public Loire est demandée, avec notamment la présence de son logo sur tous les supports de diffusion et de communication, voire l'invitation de représentants pour les manifestations financées.

Extrait du Règlement budgétaire et financier (juin 2016)